

ADOPTÉ

**Procès-verbal  
Conseil d'établissement  
École Le Sablier  
Réunion tenue le mardi 6 février 2024 à 18h45**

	<u>Ordre du jour</u>
<p style="text-align: center;"><b><u>Étaient présents</u></b> Pierre-Luc Moisan Stéphanie Lacroix Lucy Maheu Catherine Dehin Pascale St-Jean Jacques Bergeron Marie-Joël Desaulniers Mylène Bourque</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Était absent</u></b>  Sandrine Labrie</p>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue</li><li>2. Vérification du quorum et des présences</li><li>3. Nomination secrétaire</li><li>4. Parole au public</li><li>5. Lecture et adoption de l'ordre du jour</li><li>6. Revue, adoption, signature et suivi du procès-verbal du 5 décembre 2023</li><li>7. Embellissement de la cour d'école</li><li>8. Mesures protégées 2023-2024</li><li>9. Grille-matières 2024-2025</li><li>10. Photographe scolaire</li><li>11. Agenda scolaire</li><li>12. Critères de sélection de la direction d'établissement</li><li>13. Droit de parole :<ol style="list-style-type: none"><li>13.1. À la présidente;</li><li>13.2. Aux enseignantes;</li><li>13.3. À la représentante du service de garde;</li><li>13.4. À la représentante du personnel de soutien;</li></ol></li><li>14. Varia</li><li>15. Levée de l'assemblée</li></ol>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
1.		<b>Ouverture de la séance et mot de bienvenue</b> La séance est ouverte à 18h55.
2.		<b>Vérification du quorum et des présences</b> Sandrine Labrie est absente.

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
3.		<p><b>Nomination d'une secrétaire</b> Stéphanie Lacroix sera la secrétaire.</p>
4.		<p><b>Parole au public</b> Il n'y a pas de public présent.</p>
5.	<p><b>191-CÉ 23.24.18</b></p>	<p><b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b> Marie-Joël Desaulniers fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>SUR PROPOSITION dûment faite par Mylène Bourque, et adoptée à l'unanimité, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.</p>
6.	<p><b>191-CÉ 23.24.19</b></p>	<p><b>Revue, adoption, signature et suivi du procès-verbal du 5 décembre 2023</b> Aucun point n'est révisé. Aucun commentaire ajouté.</p> <p>SUR PROPOSITION dûment faite par Jacques Bergeron, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 5 décembre 2023.</p>
7.		<p><b>Embellissement de la cour d'école</b> Lors du comité consultatif des cadres de la semaine du 29 janvier 2024, il a été annoncé que le comité de répartition des ressources a choisi l'École Le Sablier afin d'embellir la cour d'école avec un montant de 100 000\$. Il fallait avoir déposé un projet au ministère, tout comme l'an dernier. Les travaux pourraient débuter au printemps et au cours de l'été 2024. La cour du préscolaire sera priorisée avec un module et un aménagement complet. Pour ce qui est de la cour arrière, il y aura une classe extérieure, des balançoires et un coin d'ombre avec plusieurs arbres. Les Ressources matérielles vont nous contacter bientôt et nous allons débuter la communication avec les différentes entreprises. Le critère de sélection premier était de voir quelles écoles ont le moins de choses dans leur cour. Un suivi de l'avancement du projet sera fait lors du prochain conseil d'établissement. L'annonce sera probablement faite aux élèves dans les prochaines semaines. Nous attendons l'échéancier du projet.</p>
8.	<p><b>191-CÉ 23.24.20</b></p>	<p><b>Mesures protégées 2023-2024</b> L'article 473.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2023-2024 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements. Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2023-2024 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation. Les allocations non utilisées ou utilisées à des fins non prévues feront l'objet d'une récupération par le Ministère. Le directeur de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements. Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées telles qu'expliquées par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements. En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.</p>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		<p>Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.</p> <p>Monsieur Pierre-Luc Moisan demande le vote.</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, sur proposition de Marie-Joël Desaulniers il est résolu à l'unanimité : que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.</p>
9.	<b>191-CÉ 23.24.21</b>	<p><b>Grilles-matières 2024-2025</b></p> <p>La danse est proposée à nouveau pour l'année scolaire 2024-2025. Les cours de danse sont très appréciés par les élèves. Le personnel et les élèves trouvent que c'est un élément dans l'école qui apporte des moments rassembleurs. Un nouveau cours fera son entrée en septembre prochain, soit le cour culture et citoyenneté québécoise. Il prendra la place du cours éthique et culture religieuse. Une heure par semaine est prévue à l'horaire. Pour les élèves de la maternelle 5 ans, nous conserverons un trente minutes d'éducation physique par semaine, mais nous échangerons l'autres 30 minutes d'éducation physique par de l'anglais. Les grilles-matières ont été adoptées par l'équipe enseignante avant d'être présentées aux membres du conseil d'établissement.</p> <p>SUR PROPOSITION dûment faite par Marie-Joël Desaulniers, et adoptée à l'unanimité, IL EST RÉSOLU d'adopter les grilles-matières pour l'année scolaire 2024-2025.</p>
10.	<b>191-CÉ 23.24.22</b>	<p><b>Photographe scolaire</b></p> <p>Lors du conseil d'établissement du 5 décembre 2023, nous avons discuté de la compagnie Studio La Pomme Verte qui a pris nos photos d'école cette année. En accord général, il a été convenu que nous souhaitions faire différemment pour la prochaine année scolaire. Nous proposons Photo repensée afin de prendre des photos dans les classes, dans l'environnement des élèves. Ce qui donne des photos plus naturelles. La date sera confirmée au mois de mars. Nous sommes sur leur liste d'attente actuellement. Les photographes utilisent la lumière naturelle avec des fenêtres. Ils prennent le temps d'expliquer aux enfants comment ils travaillent, le rôle des élèves, le temps de bien les placer et les positionner.</p> <p>SUR PROPOSITION dûment faite par Pascale St-Jean, et adoptée à l'unanimité, IL EST RÉSOLU d'adopter le choix de photographe scolaire avec Photo repensée pour l'année scolaire 2024-2025.</p>
11.	<b>191-CÉ 23.24.23</b>	<p><b>Agenda scolaire</b></p> <p>Après consultation auprès de quelques compagnies, nous avons effectué une soumission auprès de Laurentien. Leurs choix de page couverture d'agenda sont au goût du jour. De plus, les enseignants auront plus de choix quant à la composition des pages pour leurs élèves.</p> <p>SUR PROPOSITION dûment faite par Jacques Bergeron, et adoptée à l'unanimité, IL EST RÉSOLU d'adopter le choix d'agenda scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.</p>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
12.	<b>191-CÉ 23.24.24</b>	<p><b>Critères de sélection de la direction d'établissement</b>  Les critères de sélection de la direction d'établissement doivent être révisés chaque année. Ils doivent ensuite être remis au Centre de service scolaire au cours du mois d'avril 2024. La direction quitte la rencontre durant la discussion.</p> <p>SUR PROPOSITION dûment faite par Lucy Maheu, et adoptée à l'unanimité, IL EST RÉSOLU d'adopter les mêmes critères de sélection de la direction d'établissement.</p>
13.		<p><b>Droit de parole :</b></p> <p>13.1. À la présidente; Marie-Joël Desaulniers veut souligner les différentes activités qui ont lieu à l'école, tel que les marches extérieures avec les élèves dans le cadre du projet À l'école on bouge et que la vie dans l'école en général semble égayer le sentiment d'appartenance.</p> <p>13.2. Aux enseignantes; Catherine Dehin tient à souligner la visite du père Noël, qui a eu lieu au mois de décembre, pour le préscolaire et le 1<sup>er</sup> cycle. Les élèves ont tous reçu un cadeau. Pour la Saint-Valentin, le comité sentiment d'appartenance organise un courrier du cœur entre tous les élèves de l'école. Il y aura une récréation prolongée le vendredi 9 février, si le temps le permet, pour les élèves méritants. Un entraîneur de basketball de l'école secondaire Francois-Williams vient un midi par semaine avec les élèves de 6<sup>e</sup> année. L'équipe remarque une belle participation des élèves.</p> <p>13.3. À la représentante du service de garde; Lucy Maheu nous indique que le 29 janvier dernier a eu lieu une journée pédagogique aux glissades à St-Joachim-de-Courval, qui est devenu une tradition au fil des années. Du côté des élèves du préscolaire, ils sont allés au parc le Rocher. Le service de garde se trouve à être victime de leur succès pour la prochaine journée pédagogique au Clip and climb le 15 février. Ils ont dû faire un bris de service envers une vingtaine de parents, car il y a eu trop d'inscriptions et malheureusement il y a un manque de personnel. Le 16 février sera la journée sous le thème de la patate! Belle équipe qui se serre les coudes.</p> <p>13.4. Personnel de soutien : l'offre du gouvernement n'a pas été acceptée par notre syndicat. La période des inscriptions est très occupée.</p>
14.		<p><b>Varia</b></p> <p>14.1. Mylène Bourque apporte l'idée de ramener des sorties pour les 6<sup>e</sup> années, tel qu'une classe neige, une nuitée à Québec, une classe verte, etc. Lucy Maheu apporte le point que tout dépend des enseignants présents chaque année. Malheureusement, avec le roulement de personnel, ce n'est pas évident de prévoir année après année.</p> <p>14.2. La prochaine rencontre du conseil d'établissement se tiendra en présentiel le 9 avril 2024.</p>
15.	<b>191-CÉ 23.24.25</b>	<p><b>Levée de l'assemblée</b></p> <p>SUR PROPOSITION dûment faite par Mme Lucy Maheu et adoptée à l'unanimité, IL EST RÉSOLU d'adopter la levée de l'assemblée à 20h00.</p>